

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU MARDI 23 MARS 2021

FINANCES

N°II-5-II/2021

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 20

de votants : 20

OBJET :

**Contribution Fiscalisée et
participation 2021 : tableau de
répartition**

Le Vingt-trois Mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le Dix-sept Mars deux-mille vingt-et-un.

Etaient convoqués :

BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MICHEL Raymond, MURRIS Jacques, BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, ISOLERY Jacques, LOI Annie, TOSEL Anaïs, VAL Nicole, LABBE Nicole, AGOSTINI Robert, VERAN Antoine, REVERTE Georges, CARLIN Jean-Jacques, MENCIO Sylvine, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Pierre VITALE, Jean-Claude MIOLLAN, POLSKI Ladislav, Rosalba NICOLETTI-DUPUY.

Etaient excusés :

- MICHEL Raymond
- VAL Nicole

Etaient absents :

- Jean-Claude MIOLLAN
- Pierre VITALE

Nota, le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège du syndicat 31/03/2021

Que les convocations du SIVOM ont été faites le 17 Mars 2021.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président, préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Alexandra TEUS-RIBE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



En annexes à la convocation vous ont été adressés 4 tableaux détaillant par commune :

Les coûts résiduels de l'exercice 2021 par compétence,
la répartition excédentaire du compte administratif 2020 et les lissages,
l'amortissement de la dette (intérêt et capital)

Ces 3 tableaux successifs, permettent de déterminer la contribution fiscalisée correspondant aux souhaits spécifiques des communes et la participation par commune, synthétisées dans le tableau 4.

Quelques modifications ont été apportées par rapport au débat d'orientation budgétaire : la répartition du coût résiduel de la halte garderie attachée au centre de formation qui est proposée selon la population des 0-2 ans (source caf) des communes du syndicat 2 400 € ont été rajoutés sur le budget de la crèche d'Aspremont pour prévoir la mise en place du dispositif anti-intrusion 23 000 € (15 000 € de formation (somme à prévoir uniquement cette année) et 8 000 € d'hébergement) ont été prévus pour le déploiement du logiciel de gestion de l'enfance à l'échelle intercommunale. Toutes les communes ont été consultées pour ce projet par notre responsable de la transition numérique. Il est proposé que ce montant soit pris sur le résultat 2020 réaffecté aux communes et réparti sur les communes selon deux clefs : le nombre de modules utilisés et le volume de familles concernées par commune.

Par ailleurs, il convient de souligner que **l'Etat a décidé** la suppression de la taxe d'habitation **et** la non compensation du montant qu'aurait dû percevoir le SIVOM sur cette taxe d'habitation. La conséquence directe, c'est la compensation, de ce montant sur les produits des fonciers bâti et non bâti et donc l'augmentation des taux de ces deux impôts. Les communes sont compensées...pas le Sivom. L'action politique, l'action administrative, entamées dès la connaissance de ce mécanisme n'ont, à ce jour, pas permis de neutraliser cet effet indésirable de la réforme fiscale.

Dans ce contexte, et après avoir concerté tous les communes au cours d'un processus budgétaire qui a commencé début novembre 2020, il vous est proposé d'adopter :

le tableau détaillant les coûts résiduels 2021 des pôles opérationnels et fonctionnels qui s'élève à 5 958 549 € (tableau 1).

le tableau de ventilation du résultat 2020 et lissages qui s'élève à 349 077 euros (tableau 2).

le tableau de remboursement de la dette 2021 (capital et intérêts) qui s'élève à 958 408 euros (tableau 3).

le tableau reprenant les montants des participations et contributions fiscalisées, par commune pour 2021 qui s'élève à 6 567 880 euros (tableau 4) :

dont

993 201 euros en participation et

5 574 679 euros en contribution fiscalisée.

Où l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité d'adopter :

Accusé de réception du Maire de
006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



le tableau détaillant les coûts résiduels 2021 des pôles opérationnels et fonctionnels qui s'élève à 5 958 549 € (tableau 1).

le tableau de ventilation du résultat 2020 et lissages qui s'élève à 349 077 euros (tableau 2).

le tableau de remboursement de la dette 2021 (capital et intérêts) qui s'élève à 958 408 euros (tableau 3).

le tableau reprenant les montants des participations et contributions fiscalisées, par commune pour 2021 qui s'élève à 6 567 880 euros (tableau 4) :

dont

993 201 euros en participation et

5 574 679 euros en contribution fiscalisée

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.

LE PRESIDENT,



J.J. CARLIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SIVOM
DU MARDI 23 MARS 2021

FINANCES
N°II-3-II/2021

NOMBRE

de membres en exercice : 24

de présents ou représentés : 19

de votants : 19

OBJET :
Affectation du Résultat 2020

Nota, le Président certifie que le
compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte du siège du syndicat
31/03/2021

Que les convocations du SIVOM ont
été faites le 17 Mars 2021.

LE PRESIDENT,

J.J.CARLIN

Le Vingt-trois Mars deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le
Comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de
Banquière, s'est réuni à la suite de la convocation adressée le Dix-sept
Mars deux-mille vingt-et-un.

Etaient convoqués :

*BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MICHEL Raymond,
MURRIS Jacques, BRES Isabelle, HIVET Marie-Alice, ISOLERY
Jacques, LOI Annie, TOSEL Anaïs, VAL Nicole, LABBE Nicole,
AGOSTINI Robert, VERAN Antoine, REVERTE Georges, CARLIN Jean-
Jacques, MENCIO Sylvine, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA Jacques,
PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Pierre VITALE, Jean-Claude
MIOLLAN, POLSKI Ladislav, Rosalba NICOLETTI-DUPUY.*

Etaient présents :

*BONSIGNORE Pascal, FAYOLLE Patricia, MURRIS Jacques BRES
Isabelle, HIVET Marie-Alice, LOI Annie, Anaïs TOSEL, LABBE Nicole,
AGOSTINI Robert, Antoine VERAN, REVERTE Georges, MENCIO
Sylvine, CARLIN Jean-Jacques, EINAUDI Antoine, GHIRLANDA
Jacques, PAUL Hervé, TEUS Alexandra, Ladislav POLSKI, Rosalba
NICOLETTI-DUPUY*

Etaient excusés :

- MICHEL Raymond
- VAL Nicole
- Jacques ISOLERY

Etaient absents :

- Jean-Claude MIOLLAN
- Pierre VITALE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités
Territoriales Monsieur Jean – Jacques CARLIN est élu Président,
préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint car plus de la moitié des membres
sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Madame Alexandra TEUS-RIBE est désignée en qualité de secrétaire de
séance.

Il vous est proposé, le compte Administratif 2020 ayant été adopté, d'affecter 160 000 € du résultat excédentaire de la section Fonctionnement 2020 sur la section d'Investissement.

En effet même si la section d'Investissement 2020 est excédentaire, il convient d'affecter ces 160 000 € afin de régulariser la constatation sur la section Fonctionnement 2019 du remboursement par les communes du capital de la dette en patrimoniale du syndicat.

Ainsi il vous proposé

D'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
160 000 €
- au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté
1 954 550.81 €

D'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2020 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à 2 114 550.81 €.

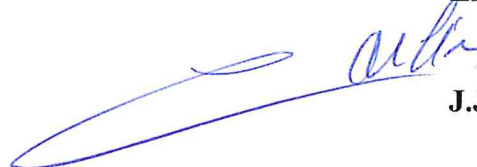
Où l'exposé de Madame MENCIO et après en avoir délibéré, les membres du Comité du Sivom décident à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- **au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé
160 000 €**
- **au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté
1 954 550.81 €**

D'approuver définitivement le compte administratif de l'exercice 2020 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à 2 114 550.81 €.

Fait à Saint-André, les jours, mois et an que susdits.


LE PRESIDENT,
J.J. CARLIN



006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

BP 2021
Répondu par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 16/04/2021

SIVOM VAL DE BANQUIERE

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS 2021

Pour l'autorité compétente par délégation

TABLEAU 4

	Total 2021 Participation	Total 2021 Contribution fiscalisée	Total 2021
ASPREMONT	200 359 €	214 353 €	414 712 €
CASTAGNIERS	40 000 €	129 995 €	169 995 €
COLOMARS	99 296 €	298 547 €	397 843 €
DURANUS	1 266 €	- €	1 266 €
FALICON	6 126 €	217 809 €	223 935 €
LEVENS	43 321 €	359 423 €	402 744 €
LA ROQUETTE-SUR-VAR	10 669 €	113 529 €	124 198 €
SAINT-ANDRE DE LA ROCHE	64 022 €	1 026 650 €	1 090 672 €
SAINT-BLAISE	4 336 €	178 322 €	182 658 €
SAINT-MARTIN-DU-VAR	61 866 €	347 333 €	409 199 €
TOURETTE LEVENS	177 245 €	422 894 €	600 139 €
LA TRINITE	284 696 €	2 265 823 €	2 550 518 €
TOTAL	993 201 €	5 574 679 €	6 567 880 €
=(5)+(6)+(8)			=(4)+(7)
fin 73111			

BP 2020

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS 2020

	Total participation Bp 2020	Total contribution fiscalisée Bp 2020	Total 2020
ASPREMONT	176 501	275 840	452 342
CASTAGNIERS	11 867	134 158	146 024
COLOMARS	178 031	330 432	508 463
DURANUS	357	0	357
FALICON	6 218	223 502	229 720
LEVENS	76 142	352 551	428 693
LA ROQUETTE SUR VAR	23 743	136 863	160 606
SAINT ANDRE	91 804	1 026 219	1 118 022
SAINT BLAISE	3 737	159 778	163 516
SAINT MARTIN	54 588	364 988	419 575
TOURETTE LEVENS	198 734	432 621	631 355
LA TRINITE	282 058	2 261 515	2 543 573
TOTAL	1 103 781	5 698 467	6 802 247

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS 2021/2020

	participation 2021- 2020	CF 2021-2020	% 2021 2020 cf
ASPREMONT	23 857	-61487	-22,29%
CASTAGNIERS	8	-4163	-3,10%
COLOMARS	-78 735	-31885	-9,65%
DURANUS	909	0	
FALICON	-93	-5692	-2,55%
LEVENS	-32 820	6872	1,95%
LA ROQUETTE SUR VAR	-13 074	-23334	-17,05%
SAINT ANDRE	-27 782	432	0,04%
SAINT BLAISE	599	18544	11,61%
SAINT MARTIN	7 278	-17655	-4,84%
TOURETTE LEVENS	-21 489	-9727	-2,25%
LA TRINITE	2 637	4308	0,19%
TOTAL	-138705	-123788	-2,17%

nouveaux service: 3ième brigade
mdj mutualisé à Castagniers
crèche Aspremont sur une année pleine
animation sociale Saint-André

006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

BP 2021
Réception par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 16/04/2021

SIVOM VAL DE BANQUIERE

DETTE

TABLEAU 3

Pour l'autorité compétente par délégation

	DETTE 2021 Capital	DETTE 2021 Intérêts	DETTE 2021 Total	DETTE 2021 Intérêts part contribution fiscalisée	DETTE 2021 Intérêts participation
ASPREMONT	150 320 €	24 611 €	174 931 €		24 611 €
CASTAGNIERS	11 254 €	1 087 €	12 341 €		1 087 €
COLOMARS	68 566 €	731 €	69 296 €		731 €
DURANUS	9 €	- €	9 €		
FALICON	6 126 €	- €	6 126 €		
LEVENS	43 321 €	3 201 €	46 522 €	3 201 €	
LA ROQUETTE-SUR-VAR	9 477 €	1 193 €	10 669 €		1 193 €
SAINT-ANDRE DE LA ROCHE	34 288 €	734 €	35 022 €		734 €
SAINT-BLAISE	4 336 €	- €	4 336 €		
SAINT-MARTIN-DU-VAR	61 866 €	11 120 €	72 986 €	11 120 €	
TOURRETTE LEVENS	173 245 €	29 559 €	202 803 €	29 559 €	
LA TRINITE	284 696 €	38 671 €	323 367 €	38 671 €	
TOTAL	847 503 €	110 906 €	958 408 €	82 551 €	28 355 €

NCA (6) 0 (7) (8)

DETAILS DES COUTS RESIDUELS HORS DETTE AVEC VENTILATION DU RESULTAT PREVISIONNEL 2020

TABLEAU 2

Pour l'autorité compétente par délégation

	Total coûts résiduels 2021	Ventilation du résultat affecté 2020	Total coûts résiduels 2020avec affectation du résultat 2020	Total coûts résiduels 2021 part de contribution fiscalisée	Total coûts résiduels 2021 part de participation
ASPREMONT	256 913	17132	239781	214353	25428
CASTAGNIERS	169 788	12133	157654	129995	27659
COLOMARS	351 712	23165	328547	298547	30000
DURANUS	1 279	22	1257	0	1257
FALICON	231 998	14189	217809	217809	
LEVENS	378 180	21957	356222	356222	
LA ROQUETTE SUR VAR	122 386	8857	113529	113529	
SAINT ANDRE	1 118 301	62650	1055650	1026650	29000
SAINT BLAISE	187 523	9200	178322	178322	
SAINT MARTIN	358 406	22193	336213	336213	
TOURRETTE LEVENS	423 373	26037	397335	393335	4000
LA TRINITE	2 358 691	131540	2227151	2227151	0
TOTAL	5958549	349077	5609472	5492128	117344

(1)

(2)

(3)=(1)-(2)

(4)

(5)

006-240600403-20210415-II5II-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

BP 2021
Révisé par le préfet : 15/04/2021
Affichage : 16/04/2021

DETAILS DES COUTS RESIDUELS HORS DETTE

TABLEAU 1

Pour l'autorité compétente par délégation

 Communes	Petite Enfance	Enfance Jeunesse Séjour	Sports	Social	Centre de formation	Environnement	Marchés	Administration	Fonctionnel communes	Total coûts résiduels 2021
CHATELAIN	160 448	53 905	685	9 696	-1 558	32 310	975	452	0	256 913
CHATELAIN	96 530	43 822	500	22 630	-1 373	7 348	0	330	0	169 788
COLOMARS	181 931	46 555	1 059	97 940	-2 190	25 718	0	699	0	351 712
DURANUS	833	423	45	0	-52	0	0	30	0	1 279
FALICON	22 081	173 036	614	9 075	-1 247	13 777	14 256	406	0	231 998
LEVENS	261 430	58 310	1 446	29 525	-4 255	30 770	0	954	0	378 180
LA ROQUETTE SUR VAR	36 485	67 083	288	19 010	-669	0	0	190	0	122 386
SAINT ANDRE	353 711	374 354	141 704	45 313	-4 655	42 755	1 350	1 121	162 648	1 118 301
SAINT BLAISE	67 224	115 710	345	4 981	-964	0	0	228	0	187 523
SAINT MARTIN	179 354	26 049	933	110 758	-2 638	33 984	9 350	616	0	358 406
TOURRETTE LEVENS	274 636	25 069	1 516	77 073	-3 804	43 881	4 000	1 001	0	423 373
LA TRINITE	643 425	1 121 592	538 484	60 983	-7 804	0	0	2 010	0	2 358 691
TOTAL	2278090	2105908	687619	486984	-31209	230543	29931	8035	162648	5 958 549